

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DES LANDES

LIGNE DE LALUQUE A TARTAS

FICHE INDIVIDUELLE DU PN N° 18

(ANNEXEE A L'ARRETE PREFECTORAL DU 22 DEC. 1997)

Commune

BEGAAR

Position kilométrique

9,981

Désignation de la route ou du chemin traversée

Chemin d'exploitation

Catégorie du PN

2^{ème} catégorie

Dispositions particulières du service

Néant

A MONT de MARSAN, le 22 DEC 1997
LE PREFET,

Pour LE PRÉFET :
Le Secrétaire Général,

Jacques MICHELOT